Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260907-07_09_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 17/08/2026	Le Lundi sept septembre deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres: En exercice: 19 Présents: 17 Votants: 19* Pour: 19 Contre 0 Abstention: 0	*Etaient présents*: JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, PAUGAM Jean-Luc, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, SALIOU Sylviane, MER Serge, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, LE SAOUT Carole, JACQ Jérôme, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, PAUGAM Thomas. *Absents excusés:* CREAC'H Annie*, pouvoir donné à Sylviane SALIOU CORVEZ Christelle*, pouvoir donné à Jean JEZEQUEL
Délibération N°: 07-09-2026	*Secrétaire de Séance:* Anne DABERNAT

Objet : Validation de la phase 2 de l'étude préalable à l'aménagement du centre-bourg

Monsieur le Maire

RAPPELLE au Conseil municipal que la commune a engagé une étude préalable à l'aménagement du centre-bourg afin de définir un projet global de requalification des espaces publics, de valorisation du cadre de vie, de sécurisation des déplacements et de dynamisation du cœur de bourg.

Cette étude, confiée au bureau d'études spécialisé COhUe, se déroule en plusieurs phases successives.

À l'issue de la phase 2, le bureau d'études a présenté aux élus les différents scénarios d'aménagement, les orientations retenues ainsi que les propositions d'intervention concernant les différents secteurs du centre-bourg.

Cette phase a permis :

- d'approfondir le diagnostic réalisé lors de la phase 1 ;
- de définir les enjeux et les objectifs d'aménagement ;
- de comparer plusieurs scénarios d'aménagement ;
- d'identifier le scénario privilégié et les principales orientations du futur projet.

Au vu des échanges intervenus avec le bureau d'études COhUe et des conclusions présentées, il est proposé au Conseil municipal de valider la phase 2 de l'étude et de retenir le scénario d'aménagement présenté comme base de travail pour la poursuite des études.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le marché conclu avec le bureau d'études chargé de l'étude préalable à l'aménagement du centre-bourg ;
Vu le rapport de présentation de la phase 2 remis par le bureau d'études COhUe ;

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260907-07_09_2026-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de valider les conclusions de la phase 2 de l'étude préalable à l'aménagement du centre-bourg, telles que présentées par le bureau d'études COhUe ;

RETIENT le scénario d'aménagement présenté lors de cette phase comme référence pour la poursuite des études, sous réserve des ajustements qui pourront être apportés au cours des phases ultérieures ;

AUTORISE la poursuite de la mission du bureau d'études conformément aux dispositions du marché conclu avec la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 07/09/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*Mme DABERNAT Anne* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 10/09/2026* *- transmission au contrôle de légalité le 10/09/2026*

MAIRIE DE PLOUGOURVEST 29700 Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 07 Septembre 2026